



18 juin 2014

Maintien du vignoble en terrasses de Martigny et de Martigny-Combe

(IVS).- En séance de ce jour, le Conseil d'Etat a approuvé l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre de 8'380'000 francs pour la réalisation par étapes du projet de maintien du vignoble en terrasses de Martigny et de Martigny-Combe. Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire suit ainsi sa stratégie adoptée en 2008 pour conserver ce paysage en terrasses unique et précieux.

Des projets semblables sont en cours de réalisation dans les communes de Visperterminen, Bovernier et Fully. Le projet de la commune de Vétroz a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2014. D'autres projets sont en préparation dans les communes de Sion, Loèche et Rarogne.

Le périmètre de Martigny et de Martigny-Combe comprend un vignoble d'une surface de 114 ha. Les mesures proposées prévoient la remise en état des murs en pierres sèches (près de 6% du total de 82.6 km de murs), l'aménagement d'un réseau d'irrigation et l'amélioration (rénovation ou construction) des accès viticoles d'une longueur d'environ 5 km.

Le coût total de ce projet s'élève à 12.07 millions de francs. Le financement est assuré par la Confédération pour 4.04 millions, par le Canton pour 4.34 et par les communes de Martigny et de Martigny-Combe pour 1.085 million. Les frais résiduels de 2.605 millions sont à charge des propriétaires.

La mise en consultation publique de l'avant-projet est terminée. Le Conseil d'Etat a approuvé le message à l'intention du Grand Conseil dont le traitement interviendra lors de la session de septembre. Les travaux de réfection des murs de vignes débuteront au printemps 2015 et leur réalisation s'étalera sur dix ans.

Personnes de contact :

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire - 027 606 23 00

Laurent Maret, ingénieur d'arrondissement - 027 606 78 41

[Documentation](#)

